

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 11 mars 2021

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>		
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de la convocation : 04 mars 2021 Date d'affichage : 04 mars 2021		
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le onze du Mois de mars		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPPE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND.		
Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND		
Absent : néant.		
Secrétaire de Séance : Flore COUTURE		

OBJET : convention de mise a disposition du domaine public pour l'emplacement de points de collecte des déchets ménagers sur le territoire de hautes terres communauté

Vu les compétences de Hautes Terres communauté concernant les ordures ménagères ;

Vu la proposition de Hautes Terres communauté concernant un nouveau circuit de ramassage des déchets ménagers ;

Vu la proposition d'aménagement des points de collecte des déchets ménagers par Hautes Terres Communauté ;

Vu l'avis favorable de la commission du cadre de vie ;

Monsieur le Maire propose de voter la convention citée en objet pour permettre l'occupation du domaine public pour l'aménagement de points de collecte sur la commune de Murat.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_027-DE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE à signer la convention de mise à disposition du domaine public ;

DONNE POUVOIR pour signature de toutes pièces nécessaires se rapportant à cette affaire ;

ADRESSE une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour le contrôle de sa légalité.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_027-DE